



COMMUNIQUE DE PRESSE

MODERNISATION DE ROLAND-GARROS : LE CONSEIL D'ETAT AUTORISE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU COURT DANS LE JARDIN DES SERRES D'AUTEUIL

La Fédération Française de Tennis se félicite vivement de la décision du Conseil d'Etat qui annule, pour erreur de droit, l'ordonnance du Tribunal administratif de Paris du 24 mars dernier, qui avait suspendu l'exécution du permis de construire autorisant les travaux de la fédération dans le Jardin des Serres d'Auteuil.

Les deux chambres réunies du Conseil d'Etat considèrent qu'il n'existe pas de doute sérieux sur la légalité du permis de construire, suivant en cela les conclusions du rapporteur public qui avait souligné qu'au regard du projet dans son ensemble, le permis dans le jardin (i) préserve les serres classées et la perspective du jardin des serres conçue par Jean-Camille Formigé et (ii) comporte la construction de nouvelles serres autour du court qui seront ouvertes au public.

La FFT voit ses arguments confortés par la plus haute juridiction administrative française et obtient une nouvelle fois confirmation de la solidité juridique de son projet.

Les travaux de réalisation du nouveau court du Jardin des Serres peuvent donc reprendre.

La FFT rappelle à toutes fins utiles que le nouveau court du jardin des Serres est un court semi-enterré, entouré de serres de verre abritant des collections végétales venues de quatre continents. Les Serres historiques de Jean-Camille Formigé sont entièrement préservées et le jardin qui jouxte le périphérique sera embelli par ce nouvel équipement, participant de l'indispensable rénovation du Jardin botanique de Paris.

La FFT souligne également que, dans un contexte où l'argent public se fait rare, elle finance à 95% la rénovation du stade Roland-Garros, grâce aux revenus du tournoi, lequel génère chaque année près de 300M€ de retombées économiques pour l'agglomération parisienne et permet de financer le développement du tennis amateur dans toute la France.

Elle réaffirme l'importance de ce projet pour l'avenir du tournoi du Grand Chelem, du tennis français et plus largement pour l'image de la France, au moment où Paris porte sa candidature à

l'organisation des JO 2024 en s'appuyant précisément sur la richesse de ses infrastructures, dont le nouveau Roland-Garros constitue un atout majeur.

Alors que la Fédération de tennis américaine vient de réceptionner le toit de son court central à Flushing Meadows, moins de trois ans après en avoir décidé, la FFT reste plus que jamais déterminée à faire aboutir au plus vite son projet d'intérêt national, qui contribuera au rayonnement de Paris et de la France.

Contact presse :

Guillaume Lebastard

Tél. : 01 47 43 49 98 – glebastard@fft.fr

Paris, le 3 octobre 2016

La Fédération Française de Tennis